

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

soumise au paiement d'une redevance selon le tarif municipal en vigueur

Par délibération n°9490 du 12 octobre 2023, la Commune a réactualisé les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) **à compter du 1^{er} janvier 2024**, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, qui prévoit que :

- ➔ Toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, sauf exceptions prévues par la loi :
 - Les occupations relatives à l'exécution de travaux ou de la présence d'ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous,
 - Les occupations ou l'utilisation contribuant directement à assurer la conservation du domaine public et ses dépendances,
 - Les occupations ou l'utilisation sollicitées pour des activités non lucratives et qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général (animations et vie locale, fêtes de quartier, jardinières et des bacs contribuant à la végétalisation de l'espace public, ...),
 - **Les 2 premiers mètres carrés d'occupation**
- ➔ Nul ne peut occuper le domaine public sans un titre qui l'y habilite. Ce titre peut être unilatéral ou contractuel.
- ➔ L'autorisation d'occupation est délivrée à titre précaire et révocable avec une durée maximale de 15 ans. Elle est personnelle et non cessible.
- ➔ Le permissionnaire est responsable des dégâts ou dégradations de toute nature causés aux ouvrages existants pendant la période d'occupation.
- ➔ Le non-respect de la réglementation et des obligations applicables à l'occupation du domaine public, entraîne un retrait immédiat de l'autorisation.

Tableau des tarifs d'occupation du domaine public - RODP	
Type d'occupation	Tarification à compter du 01/01/2024
Terrasses, étales, étalage, expositions, autres...	3,20€/m ² /mois
Terrasse événementielle (en plus d'une occupation normale)	0,15€/m ² /jour
Déménagement + signalisation	31,80€/jour
Installations de chantiers, échafaudages, palissades	3,20€/m ² /semaine
Local temporaire	212,00€/mois
Cinéma, télévision	10,60€/m ² /mois
Transport de fonds	212,00€/place/an
Stationnement taxi	127,20€/place/an
Frais fixes administratifs	10,60€/demande

Ces éléments et occupation du DP sont établis à titre déclaratif par l'occupant du DP et/ou constatés par un agent assermenté. Toute surface, pour les ouvrages et objets dont les droits sont calculés au m², est arrondi à l'unité supérieure.

Toute « unité » (mois, semaine, jour) commencée est due.

Toute suppression ou arrêt d'occupation doit être déclaré à la Mairie par le bénéficiaire, faute de quoi les droits et redevances sont reconduits pour la période suivante.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
soumise au paiement d'une redevance selon le tarif municipal en vigueur

DEMANDEUR

Nom, Prénom, Dénomination de la société :

Date de naissance :

Personne Morale (nom et prénom du représentant) :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

MAÎTRE D'OUVRAGE: Nom et adresse :

LIEU DES TRAVAUX : N° et rue

LIEU D'OCCUPATION : N° et rue

NATURE DES TRAVAUX : (si nécessaire)

Référence de l'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) : N°038565

DÉTAIL DES OCCUPATIONS

Déménagement, Signalisation :

stationnement véhicule emplacement délimité zone piétonne

autre (à préciser) :

Caractéristiques véhicule véhicule >5ml véhicule <5ml Immatriculation :

Adresse du stationnement :

Date de début : Date de fin : Durée : **jours**

Installation de chantiers :

bennes échafaudages palissades autres (à préciser) :

Dimension (l x L) :

Adresse du stationnement :

Surface du domaine public occupé : **m²**

Date de début : Date de fin : Durée : **semaines**

Local temporaire :

Date de début : Date de fin : Durée : **mois**

Emplacement réservé aux véhicules transport de fonds :

Adresse du stationnement : Nombre de places :

Droit fixe annuel (quelle que soit la durée effective d'installation (de 1 à 365 jours))

Droit de stationnement pour taxi :

Adresse du stationnement : Nombre de places :

Droit fixe annuel (quelle que soit la durée effective d'installation (de 1 à 365 jours))

Installation commerciale : Terrasse* Première demande Reconduction

Date de début : Date de fin : Durée :mois

surface du domaine public occupé :m²** Le domaine public doit rester libre de toute occupation en dehors des périodes autorisées.* Terrasse événementielle

Date de début : Date de fin : Durée :jours

surface du domaine public occupé :m² Étales / Étalages Expositions autres (à préciser) :

Date de début : Date de fin : Durée :jours

Surface du domaine public occupé :m²**PIECES A JOINDRE (obligatoirement à la demande) :**

- Un plan coté précisant les limites de l'emprise sur le domaine public, les accès chantier, le positionnement des aires de stockage, le plan de signalisation du chantier

ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter :

- les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée,
- à mettre en place la signalisation nécessaire,
- à ne pas débiter les travaux avant réception de l'autorisation,
- à demander un arrêté pour la modification de la circulation,
- à demander une prolongation de l'autorisation le cas échéant,
- à déclarer la fin de l'occupation
- à régler la redevance inscrite au tarif municipal en vigueur.

Je m'engage à effectuer un état des lieux préalable et contradictoire du domaine public pour les installations importantes. En l'absence d'état des lieux, le domaine public sera réputé comme étant en bonne santé d'entretien et aucune contestation ne sera admise par la suite.

Le :

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvée »

Demande à transmettre 15 jours avant la date de début des travaux.

- par courrier à : Mairie de Voreppe - Service Espace Public, 1 Place Charles de Gaulle

CS 40147 - 38340 VOREPPE

- par mail à espace.public@ville-voreppe.fr